

Parlement jurassien

Groupe socialiste



Parti socialiste
jurassien

Motion no : 1221

Ouverture aux prévôtois des écoles du secondaire II

Un élève en 11^{ème} Harmos ne se rend pas forcément compte que quitter l'école obligatoire n'est, et de loin, pas quitter l'école au sens plus général. C'est encore plus vrai pour ceux qui se décideront pour une formation à l'École de culture générale à Delémont, à l'École de commerce (Delémont et Porrentruy), à l'École des métiers techniques de Porrentruy, ces trois filières permettant d'obtenir un CFC avec une formation professionnelle entièrement en école, complétée par d'éventuels stages en entreprises. Ce sont donc 3 à 4 ans de formation voire jusqu'à 5 ans si celle-ci est complétée par une maturité professionnelle, qui seront nécessaires avant d'obtenir le sésame, leur diplôme !

Dans l'optique de l'arrivée de Moutier dans le Jura et en prenant en compte la temporalité des formations, il nous semble judicieux de préparer au mieux cette intégration, ainsi nous estimons qu'il faut :

- Autoriser les jeunes prévôtois qui le désirent à intégrer ces écoles dès la rentrée d'août 2019
- Permettre aux écoliers prévôtois qui le désirent de venir faire des stages d'orientation dans celles-ci, au même titre les élèves jurassiens.
- Donner accès au service du COSP

Cette liste n'est pas exhaustive !

Nous demandons en conséquence au Gouvernement de mettre en place ce concept, tout en ne se limitant pas à ces quelques exemples. Le Gouvernant à tout loisir de l'étendre à d'autres écoles, par exemple au lycée et sa filière bilingue ou tout autre structure, tant que la démarche facilite l'accueil et l'intégration des jeunes prévotois.

Delémont, le ²³18 mai 2018

Le responsable : Frein Jämes